**Zeitschrift:** L'Afrique explorée et civilisée

**Band:** 14 (1893)

Heft: 11

**Artikel:** Le territoire de l'ancienne province de l'Égypte équatoriale

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-134612

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la Section V de l'ordonnance de 1892 sur les armes à feu et leurs munitions.

> Par ordre de son Excellence, C. Burney Metfort faisant fonction de secrétaire colonial.

Freetown — Sierra-Leone, 29 août 1893.

# LE TERRITOIRE DE L'ANCIENNE PROVINCE DE L'EGYPTE EQUATORIALE

L'expédition belge dont avait été chargé M. Vankerckhoven et qui. sous la conduite d'un des lieutenants de ce dernier, a réussi à atteindre Wadelaï, a fourni à un collaborateur de la Correspondance politique l'occasion d'émettre une opinion qui nous paraît erronée quant au droit qu'aurait encore actuellement le Khédive sur l'ancienne province égyptienne de l'Équateur. Le journal susmentionné a reçu d'Alexandrie la lettre suivante : « L'arrivée de troupes expéditionnaires belges sur le haut-Nil et leur intention de s'établir dans la province équatoriale d'Émin-pacha ont soulevé en Égypte la question de savoir si l'annexion de cette contrée à l'État du Congo est admissible au point de vue du droit public et si elle doit être acceptée par l'Égypte sans protestation. On penche ici à répondre négativement à cette question et, en conséquence, à protester contre cette annexion auprès des puissances qui ont pris part à la conférence de Berlin sur les possessions africaines (15 novembre 1884 — 26 février 1885). Cette protestation s'appuierait en première ligne sur le fait que la province de l'Équateur n'est pas sans maître, mais forme à proprement parler une partie de l'État égyptien, car les troupes égyptiennes l'ont conquise il y a une vingtaine d'années et des fonctionnaires égyptiens l'ont ensuite administrée. A la vérité, les communications directes de cette province avec la métropole sont actuellement interrompues par suite de la rébellion permanente du Soudan, mais elle n'en était pas moins administrée jusque dans ces derniers temps par Émin-pacha et Sélim-bey, que le Khédive avait, en son temps, spécialement chargés de cette administration. Or, comme ni Émin-pacha ni Selim-bey n'ont jamais été reconnus comme souverains, ils n'ont pu, malgré la rupture des communications directes avec l'Égypte, exercer cette administration qu'au nom du Khédive et de la Porte suzeraine, qui ont, par conséquent, des titres suffisants à la possession de cette province, conformément à la résolution du congrès de Berlin (31 janvier 1885) sur les possessions africaines.

« Il ne faut pas oublier du reste que l'Égypte et la Porte n'ont jamais renoncé à leurs droits de souveraineté sur le Soudan oriental et sur la province de l'Équateur, et que la continuité de l'exercice réel de leurs droits est entravée non par la faute de l'Égypte, mais uniquement par l'occupation anglaise. Le point de vue de l'Égypte en droit est donc parfaitement clair ; le droit de l'État du Congo (c'est-à-dire de la Belgique) à une annexion de la province équatoriale est problématique, et cela pour ce motif déjà que l'État en question a été, par une résolution du 9 février 1885 du Congrès de Berlin, placé sous la protection internationale de la neutralité et que les frontières de cet État ont été nettement arrêtées; une modification de ces frontières ne saurait donc avoir lieu que par la voie de nouveaux traités internationaux. On ne sait pas encore ici, il est vrai, si et jusqu'à quel point la Porte est disposée à intervenir en faveur des prétentions légitimes de l'Égypte; on conclut cependant de l'attitude énergique de Saïd-pacha à la conférence de Berlin (notamment dans la séance plénière du premier décembre 1884), que la Porte n'est pas tout à fait indifférente aux questions de l'Afrique centrale. Si, en Belgique, on avait réellement l'intention d'annexer la province équatoriale à l'Etat du Congo, il serait difficile d'empêcher que toute la « question égyptienne » ne vienne à être soulevée. »

Le collaborateur de la Correspondance politique nous paraît oublier que dès le 29 novembre 1886, le Khédive et son ministre Nubar-pacha écrivaient à Émin-pacha qu'ils le relevaient, lui, ses officiers et soldats du poste difficile encore tenu par eux, et que le gouvernement égyptien cherchait les moyens de le retirer lui, ses officiers et ses soldats de la position dangereuse où ils se trouvaient. Ce moyen, le Khédive crut l'avoir trouvé dans l'expédition organisée en Angleterre sous les auspices des Directeurs de la British East African Company et confiée à Stanley. Au passage de celui-ci au Caire, Tewfik lui remit un firman par lequel le khédive réitérait à Émin son sincère désir de le relever lui, ses officiers et ses soldats de son poste, et lui faisait savoir que la dite expédition avait pour mission de les retirer tous de cette position dangereuse. Toutefois, il lui laissait la liberté de rester dans sa province, mais sous sa propre responsabilité, et sans avoir aucune aide à attendre du gouvernement égyptien. L'ouvrage de Stanley : Dans les ténèbres de l'Afrique, est très explicite à cet égard. Après avoir dit que le cabinet britannique désirait qu'Émin revînt, et que ce désir était partagé par le ministère égyptien, Stanley, dans une lettre du 18 avril 1888, à Émin-pacha, lui expliquant les instructions du gouvernement égyptien, lui disait : « Si vous entendiez rester, cette détermination dégagerait vous et vos gens du service de l'Égypte, laquelle ne vous compterait plus de traitement. » Et dans la soirée du 30 avril, les explications verbales données par Stanley ne firent que développer les affirmations de la lettre susmentionnée. « Si vous préférez rester, notre mission est terminée, vous n'avez plus aucune aide à attendre du gouvernement. Mais votre devoir personnel vous oblige à suivre le commandement du Khédive. »

Stanley interprétait le firman du Khédive comme un ordre donné par le souverain au gouverneur de l'Égypte équatoriale de quitter cette province; il estimait que le Khédive se déchargeait de toute responsabilité ultérieure quant à l'administration de la province de l'Équateur, et par conséquent qu'il renonçait à toute souveraineté et à tout droit sur ce territoire qui dès lors devenait sans maître. Émin le comprit absolument dans ce sens. « Mon premier devoir, » dit-il à Stanley, « est envers l'Égypte. Moi ici, les provinces appartiennent à l'Égypte, restent siennes jusqu'à ce que je m'en aille. Quand je n'y serai plus, elles ne seront à personne. » Et Stanley n'y contredit pas. Ce n'est même que dans cette conviction qu'il put présenter à Émin les deux autres propositions qu'il tenait en réserve pour l'engager à quitter, en officier obéissant au premier ordre de son souverain, le poste où l'avait placé le Khédive.

Nos lecteurs se souviennent que la première de ces deux propositions subsidiaires provenait de S. M. Léopold, roi des Belges. « Il vous informe », dit Stanley, par mon entremise, que pour empêcher les provinces équatoriales de retomber dans la barbarie, l'État du Congo pourrait entreprendre de les gouverner, pourvu qu'elles fournissent un revenu raisonnable, et si la chose se peut faire par une dépense annuelle de 200 à 300.000 francs, S. M. vous donnerait volontiers des honoraires dignes de vous, disons 37.500 francs, le titre de gouverneur et le rang de général. Il croit que ces fonctions répondraient à vos goûts. Vous tiendriez libre la communication entre le Nil et le Congo, vous maintiendriez l'ordre et la loi dans les provinces équatoriales ».

Il est vrai que Stanley ne s'exprimait pas très respectueusement sur cette proposition du roi des Belges. « Qui donc », ajoutait-il, « serait assez don Quichotte pour convoiter ces provinces? Le roi des Belges? Rappelez-vous qu'une stipulation accompagne la proposition qui vous est faite: « Pourvu que ces provinces fournissent un revenu raisonnable ». En cette matière, vous êtes le meilleur juge, et pouvez dire si l'on peut administrer la région avec 250 ou 300,000 francs. Quelque soit le rendement actuel, augmenté de la somme susdite, il faudra instituer environ vingt

stations entre Yambouya et Nsabé où nous sommes. La distance est d'un millier de kilomètres environ; il faudra tenir sur pied 1200 soldats, de 50 à 60 officiers et un gouverneur, ensuite pourvoir à l'habillement, aux moyens de défense et aux équipes de porteurs qui seront indispensables pour relier au Congo le point extrême du territoire. Et si vous ne pouvez compter sur le roi des Belges, qui donc se chargera de vous faire vivre et de vous entretenir d'une manière conforme à votre dignité et à vos besoins? »

Stanley avait vu le roi des Belges avant son départ. Il savait la résolution du Khédive; il admettait que la proposition du souverain de l'État indépendant du Congo n'était point contraire au droit des gens puisque la province de l'Égypte équatoriale allait se trouver sans maître. Elle était au contraire conforme au droit international établi par la Conférence de Berlin, puisqu'elle avait pour but d'empêcher qu'un territoire annexé à la civilisation par Émin-Pacha retombât dans la barbarie. Et si Émin s'était senti libre de l'accepter, personne n'aurait eu l'idée de reprocher à S. M. le roi des Belges d'agir contrairement au droit, ni à Émin de se faire le complice d'une violation du droit. Moins que personne le Khédive aurait songé à leur faire un semblable reproche; nous supposons plutôt qu'il les eût sincèrement remerciés de conserver à la civilisation des provinces que lui-même se déclarait impuissant à faire administrer plus longtemps. Stanley en passant au Caire avait, nous n'en doutons pas, fait part au Khédive, à Nubar-Pacha, à Sir Evelin Baring, de la proposition du roi des Belges, à laquelle, nous ne sachions pas qu'aucun d'eux ait fait la moindre objection. L'ouvrage de Stanley ne porte pas trace de la moindre opposition de leur part à la réalisation de l'offre du souverain de l'État du Congo.

Le peu d'encouragement donné par Stanley à cette proposition n'était pas de nature à décider Émin à l'accepter. Non pas que celui-ci la jugeât contraire au droit, mais parce qu'il voyait les difficultés qu'il rencontrerait dans l'accomplissement des devoirs dont il assumerait la responsabilité.

C'est alors que Stanley lui fit la dernière proposition qu'il tenait en réserve pour la fin. « Si vous êtes convaincu, » lui dit-il, « que vos gens refuseront l'offre que fait le Khédive de les rapatrier, alors, accompagnez-moi avec les soldats qui vous sont fidèles à l'angle N.-E. du Victoria Nyanza, et permettez-moi de vous y installer au nom de la British East African Company. Nous vous aiderons à construire votre fort dans une localité qui conviendra aux projets de la Compagnie, nous vous laisserons notre

bateau et tels objets qui vous seront nécessaires. Après, retournant à Zanzibar par le pays des Masaï, nous exposerons la situation devant le Comité. Nous obtiendrons sa sanction pour les faits accomplis et son aide pour vous établir définitivement en Afrique. Je dois dire que je n'ai aucune autorité pour vous faire cette dernière ouverture, mais j'ai l'entière confiance que j'obtiendrai la coopération et l'approbation cordiale de la Compagnie qui saura apprécier l'importance d'un ou deux bataillons disciplinés et les services d'un administrateur comme vous. »

Cette solution paraissait la meilleure à Émin-Pacha, vu le grand nombre de personnes à emmener et à nourrir; impossible de les ramener en Égypte. « Je n'oserais prendre, » dit-il, « la responsabilité de conduire cette foule pour la faire périr en route. Jusqu'au lac Victoria, le voyage est possible; le chemin est court relativement. Oui, c'est la dernière proposition qui est la meilleure. »

Là-dessus, Stanley l'engagea à réfléchir jusqu'à son retour de Yambouya, où il voulait aller chercher l'arrière-garde avec les munitions et les bagages qu'il y avait laissés. Mais, remarquons que cette proposition ne vise que l'angle N.-E. du Victoria-Nyanza, le Kavirondo, comme territoire où serait établi Émin, et qu'elle renferme implicitement l'abandon de la province de l'Équateur. Au départ d'Europe de Stanley, dans les entretiens qu'il avait pu avoir avec les organisateurs de son expédition, en même temps directeurs de la British East African Company, s'il avait été fait mention de la possibilité de profiter des services d'Émin, c'avait été simplement en vue d'un territoire compris dans la sphère d'influence que s'attribuait la Compagnie en 1887. Alors, ses plans d'exploitation s'arrêtaient à l'angle N.-E. du lac, au N. du 1er degré de latitude, extrémité de la limite fixée par la Convention anglo-allemande relative aux zones d'intérêts anglais et allemands dans l'Afrique orientale. Alors, la Compagnie ne se croyait point encore le droit de disposer des pays compris entre le Kavirondo et la province de l'Égypte équatoriale, l'Ou-Ganda et l'Ou-Nyoro. Ce ne fut que plus tard, en 1889, à l'occasion de l'émission de leur emprunt de cinquante millions de francs, que les administrateurs de la Compagnie, pour obtenir le concours de la petite épargne, firent miroiter aux yeux de leurs actionnaires que le territoire dont ils disposaient s'étendait de la côte de l'Océan Indien jusqu'à la province de l'Équateur, gouvernée par Émin-pacha.

Mais lorsque Stanley eut avec Émin l'entretien dans lequel il lui fit la proposition sus-mentionnée, la Compagnie avait des visées beaucoup plus modestes. Elle ne s'attribuait ni l'Ou-Ganda, avec lequel elle n'avait point

de traité, ni l'Ou-Nyoro, avec lequel elle n'en a jamais eu, encore moins l'Égypte équatoriale d'où Stanley s'efforçait de faire sortir le gouverneur. Y eût-il eu alors, de la part de la Compagnie, la moindre velléité de se substituer dans cette province à l'autorité du Khédive, au nom duquel Émin l'avait administrée jusque-là, une proposition semblable aurait pu fournir au gouverneur l'occasion de demander au chef de l'expédition comment la Compagnie anglaise osait se permettre de lui faire, à lui Émin, le fidèle, une proposition qui aurait eu l'air d'une invitation à trahir le souverain qu'il avait servi jusque-là. Mais non, nous l'avons dit : alors, la Compagnie n'étendait pas ses vues au-delà du Kavirondo, et la proposition du souverain de l'État du Congo n'étant pas agréée par Émin, en présence de l'abandon du Khédive, la province de l'Égypte équatoriale allait de venir sans maître.

Cela ressort encore clairement du texte de la proclamation qu'au terme de ses entretiens avec Émin, Stanley rédigea pour la faire lire par M. Mounteney Jephson aux officiers et soldats du pacha. « Je suis venu, » disait-il, « sur l'ordre exprès du Khédive Tewfik, afin que vous sortiez d'ici et que vous retourniez chez vous... Il faut que vous m'accompagniez en Égypte... Vous pouvez rester ici, mais dans ce cas vous n'êtes plus les soldats du Khédive. Quelque danger qui puisse vous assaillir, il ne s'en occupera plus, vous restez à vos risques et périls... »

Nos lecteurs se rappellent la rébellion provoquée, à la suite de cette proclamation, par des officiers égyptiens disant à leurs soldats que les lettres montrées par Stanley comme venant du Khédive et de Nubar-Pacha étaient fausses, que Stanley et Émin avait formé le complot de les saisir, eux, leurs femmes et leurs enfants et de les livrer comme esclaves aux Anglais. Ils se souviennent également de la captivité d'Émin, de sa mise en liberté, du retour de Stanley au sud du lac Albert et de l'ordre péremptoire donné par lui, le 18 janvier 1889, à tous ceux qui voudraient quitter la province de l'Équateur, de le rejoindre à Kavalli d'où devaient partir ces réchappés, escortés par les survivants de l'expédition dite de secours. « Ne regimbez pas, « écrivait-il confidentiellement à M. Jephson, « mais obéissez, prenez mes injonctions comme des ordres qu'il faut strictement exécuter. » Il fut obéi, et sur son ordre, appuyant le firman du Khédive, le territoire de l'Équateur est devenu sans maître, ou plutôt il a été abandonné aux partisans du Madhi, avec lesquels nous ne sachions pas que le gouvernement égyptien ait noué aucune négociation pouvant aboutir à une convention en vertu de laquelle l'ancienne Égypte équatoriale serait replacée sous l'autorité du Khédive. Celui-ci ayant renoncé volontairement à ses droits, nous ne comprendrions pas qu'il prétendît les faire valoir aujourd'hui où une expédition de l'État indépendant du Congo paraît vouloir faire rentrer ces territoires dans des limites où la civilisation puisse remplacer la barbarie qui y a régné depuis quatre ans.

## BIBLIOGRAPHIE 1

Ch. Lallemand. Vingt jours a Tunis et en Tunisie (retour en France PAR BISKRA ET CONSTANTINE). Paris (May et Motteroz, Lib.-Imp. réunies), 1893, oblong, 118 p., ill., fr. 5. L'automne est venu, c'est le moment, pour ceux qui ont besoin d'une température moins basse que celle de nos climats, de chercher une contrée plus chaude, qui leur offre la possibilité de faire, même dans la mauvaise saison, des excursions bienfaisantes en même temps qu'instructives. Qu'ils prennent le volume de M. Ch. Lallemand, un des hommes qui connaissent le mieux la Tunisie, et peut-être, ou plutôt certainement, ils voudront, après avoir parcouru ce pays avec ce guide aussi aimable qu'érudit, choisir ce coin de terre pour aller y rêver à l'ombre des dattiers, sous les orangers, les palmiers, les eucalyptus ou les pins, chevaucher à cheval ou à dos de mulet parmi les cités antiques ou les villes naissantes, embaumées des parfums des roses, des jasmins et des hyacinthes. Tunis la blanche, Kairouan la sainte, Bizerte, Biskra, le Désert, Constantine, telles sont les étapes de cette excursion, d'un intérêt bien supérieur dans sa réalité aux fictions laborieusement imaginées du roman. Les gravures en noir et en couleur qui illustrent chaque page d'un texte à la fois substantiel et amusant, les renseignements pratiques et le prix de l'ouvrage qui le met à la portée de toutes les bourses, tout concourt à faire de ce volume le vade mecum du touriste tunisien.

J. Scott Keltie. The partition of Africa. London (Edward Stanford), 1893, in-8°, 498 p., with Twenty-one Maps, 16 sh. Les conflits auxquels donne lieu le désir des puissances européennes d'étendre toujours davantage leurs possessions ou leurs territoires de protectorat rendaient nécessaires la rédaction d'un ouvrage comme celui qu'a fourni M. Scott Keltie, l'érudit bibliothécaire de la Société royale de géographie de Londres. Connaissant par sa position tous les travaux concernant les rapports anciens ou modernes de ces puissances avec les populations africaines, les

¹ On peut se procurer à la librairie Georg & Co, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'Afrique explorée et civilisée.